

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20181218-01-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018
Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 18 décembre 2018

Présents :
M. Denis BERGEROT
MME Jeannine DOUGOUD
M. Jean-François GRANDBASTIEN
M. Philippe HALLIER
MME Renée HENRY
M. Jean-Pierre HUET
M. Antony KUHN
MME Martine SCHREIBER
M. Bernard VERGANCE
Excusés :
MME Odile BEGORRE-MAIRE
M. Sébastien DOSE
MME Martine DROUOT
M. Dominique GRANDIEU
M. Denis MACHADO
M. Jean-Jacques MAXANT
M. Sébastien POINT
M. Laurent TROGRIC

N°01 – DB du 18/12/2018

Rapporteur : MME SCHREIBER

Admission en non-valeur 2018
Budget principal et budget annexe restauration

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Suite à une procédure de liquidation judiciaire concernant la société SA SEPAREX, il convient de se prononcer sur une admission en non-valeur pour un montant de 1 814,34 € (Redevance spéciale) pour le budget principal.

Suite à des ordonnances conférant force exécutoire aux mesures recommandées par la commission de surendettement (rétablissement personnel sans liquidation judiciaire), il convient également de se prononcer sur des admissions en non-valeur pour le budget annexe restauration :

Débiteur	Descriptif de la créance	Montant	Motif de la présentation en non-valeur
MME SAMBA SEVERINE SAIZERAIS	Factures cantines 2017 et Janvier à avril 2018	828,90 €	Créances éteintes Commission surendettement
MME MEILER VANESSA	Factures cantines 2017 et Janvier à avril 2018	312,92 €	Créances éteintes Commission surendettement
MME SAILLARD PATRICIA	Factures cantines	423,50 €	Créances éteintes Commission surendettement
M. MARTINS DAVID et MME GILLES AUDREY	Facture cantines	68,00 €	Créances éteintes Commission surendettement

MME CONTOIS VALERIE	Factures cantines 2017	240,00 €	Créances éteintes Commission surendettement
MME LEMAIRE VALERIE	Factures cantine mars à juin 2017	107,40 €	Créances éteintes Commission surendettement
TOTAL		1 980,72 €	

Je vous laisse le soin d'en délibérer.



- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables mentionnées ci-dessus pour une somme de 1 814,34 € sur le budget principal et 1 980,72 € sur le budget annexe restauration.

INSCRIT les sommes sur les lignes budgétaires 6542 « créances éteintes » sur les différents budgets.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC